



## REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement a pour but de maintenir nos randonnées conviviales et sécurisées, dans le respect des autres, du code de la route, de la nature...

En souscrivant une licence au club des «PIEDS Z'AILES » l'adhérent s'engage à respecter ce règlement.

### LICENCE

La licence au club des PIEDS Z'AILES (P.Z.) est obligatoire et implique une adhésion à la FFRandonnée.

Son prix, payable à l'inscription, est fixé tous les ans, par le bureau PZ., il inclut une assurance responsabilité civile et dommage corporel. Cette adhésion est annuelle et ne peut être remboursée.

Elle n'est effective qu'après fourniture d'un certificat médical de non contre-indication à la marche, renouvelable tous les 3 ans.

En remettant un dossier complet et une caution de 10 € (remboursable si départ du club) chaque adhérent reçoit un gilet fluorescent vert et un gobelet.

Seuls les adhérents, titulaires d'une licence à jour, peuvent voter lors des assemblées générales.

### SECURITE

Le port du fluo vert est obligatoire si la marche est organisée par les P.Z.

Chacun doit être en possession d'une « fiche de sécurité », portant le nom et le N° de téléphone d'une personne à appeler en cas d'urgence.

Chacun doit respecter les consignes du « capitaine de route », le code de la route, les terrains du domaine public ou privé, les sentiers privés (s'ils sont autorisés), et la nature (pas de détériorations, de feux, de cueillettes, de déchets...)

Chacun doit signaler ses arrêts, ses sorties momentanées du groupe aux « gilets oranges » ou autres personnes. Si c'est un départ définitif du groupe, le signaler au « capitaine de route ».

Lors des traversées de routes, qui se font groupées, chacun doit attendre le signal du « capitaine de route » qui doit attendre les retardataires.

### TRANSPORT

Le covoiturage est privilégié par quartier (ou rue du 11 Novembre aux Herbiers) si le lieu de départ de la marche est éloigné des Herbiers.

Les heures et lieux de départ (covoiturage ou marche) sont indiqués sur le site.

## **DROIT à L'IMAGE**

Chacun accepte que sa photo puisse apparaître en groupe, soit sur le site, ou sur une diffusion concernant un moment de vie du club.

## **CONSIGNES SANITAIRES D'URGENCE (COVID 19)**

### **COVOITURAGE :**

Covoiturage, port du masque obligatoire pendant le trajet en voiture.

### **POINT DE RENDEZ-VOUS : PARKING DEPART DE LA MARCHÉ :**

Port du masque obligatoire, respect des distanciations, pas de contact physique.

### **DEPART DE LA RANDONNEE:**

Au coup de sifflet, mise en ordre marche par **petits groupes de 6 personnes** maximum garder les distances. Si distanciation respectée, possibilité d'enlever le masque.

### **ARRETS PENDANT LA MARCHÉ :**

Pause pendant la marche, remettre les masques, ou distanciation supérieure à 1m, éviter de trop se croiser pour aller discuter. Capitaines de route : dans la mesure du possible, faire les arrêts de pause dans des espaces vastes.

### **ARRIVEE:**

Remettre le masque dès l'arrivée sur le parking, et éviter de se regrouper.

**POT DE CONVIVIALITE :** (ne sera pas maintenu en cas de non-respect des consignes de sécurité ou de directives préfectorales)

**Distanciation obligatoire** entre chaque individu, boisson distribuée par bénévoles, pas de regroupement.

**CAPITAINES DE ROUTE ET GILETS ORANGES :** si groupes de marcheurs importants, diviser le groupe, se répartir dans la colonne afin de veiller au respect des consignes sanitaires.

### **CONCLUSION :**

Afin de pouvoir continuer l'AUDAX et les RANDONNEES le club demande à tous de respecter **SCRUPULEUSEMENT** toutes les consignes de sécurité mises en place.

**La signature de la demande de licence implique la lecture (sur le site P.Z. ou sur un document papier) et l'acceptation complète de ce règlement intérieur du club « PIED Z 'AILES »**